

Liste des défis

28 défis répartis en 8 thématiques



Prévention et gestion des déchets

« Chaque entreprise est responsable jusqu'à l'élimination finale des déchets qu'elle produit et/ou détient. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation » (article L 541-2 du Code de l'environnement).

L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public.

La prévention des déchets consiste à limiter la quantité et la nocivité des déchets produits.

La gestion des déchets consiste à instaurer et respecter le tri des déchets dans son entreprise : trier ses déchets c'est rendre le recyclage possible.

Une bonne gestion des déchets se traduit par :

- la réduction à la source,
- le tri sélectif de manière à permettre une valorisation optimale des déchets,
- le stockage des déchets dans de bonnes conditions, notamment pour les déchets dangereux.

Tous les déchets ne présentent pas le même niveau de dangerosité :

les déchets inertes : ce sont des déchets tels que les déblais, les gravats, le béton, les tuiles, les céramiques et les pierres. Ces matériaux ne sont pas dangereux pour la qualité des sols ou des eaux, mais ils dégradent nos paysages s'ils ne sont pas éliminés dans des centres autorisés.

les déchets non dangereux (DND) : cartons, plastiques, métaux, bois, verre, matières organiques... Ces déchets sont considérés comme assimilables aux ordures ménagères. Toutefois, certains en se décomposant peuvent présenter des nuisances tels que mauvaises odeurs, risques d'incendies... Ils doivent donc être traités convenablement.

les déchets dangereux (DD) : ils peuvent être nocifs, irritants, toxiques, corrosifs, explosifs, radioactifs... comme les solvants, peintures, liquide de frein, bains d'usinage, les acides, bases, batteries, piles, aérosols, amiante... (Une simple pile contamine plus d'une tonne de terre la rendant inutilisable et toxique pendant près de 500 ans). Les produits dangereux sont identifiés avec un symbole de dangerosité sur l'emballage.



Défi 1 : SACS

Fidéliser vos clients en leur offrant un sac cabas avec l'enseigne de l'établissement, mettre à leur disposition des emballages non utilisés, des sacs respectueux de l'environnement...

Défi 2 : EMBALLAGES (CLIENT/FOURNISSEUR)

Dans le cadre des approvisionnements, opter pour le remplacement des emballages plastiques et diminuer le suremballage côté fournisseurs et côté clients favoriser la vente de produits en vrac...

Défi 3 : RÉPARATION/RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DE MATÉRIEL

Récupérer/réparer et réutiliser les produits pour un usage interne, donner ses produits/matériaux usagés à des entreprises sociales de récupération, adhérer à la charte Répar'Acteurs en tant qu'artisan de la réparation...

Défi 4 : DÉCHETS ORGANIQUES

Mettre en place un composteur pour réduire sa production de déchets organiques, proposer une filière d'élimination des restes alimentaires, (eaux grasses, huiles ...).

Défi 5 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Proposer des « gourmets bags » et/ou des cartes avec doubles portions, donner les produits invendus à des associations...

Défi 6 : DÉCHETS NON DANGEREUX

Mettre en place des consignes pour sensibiliser ses salariés au tri sélectif, (bacs de tri, facilitation de la collecte).

Défi 7 : DÉCHETS DANGEREUX

Faire appel à des prestataires spécialisés pour la collecte et le traitement des déchets dangereux et/ou les apporter à la déchetterie, faire entretenir ses équipements frigorifiques et récupérer les fluides frigorigènes par un prestataire habilité.

Défi 8 : DIMINUTION DE LA TOXICITÉ

Remplacer les produits dangereux par des produits ou des pratiques alternatives qui génèrent moins de déchets (technologies propres).

Défi 9 : DÉCHETS À FILIÈRE SPÉCIFIQUE

Améliorer la gestion des déchets concernés par la responsabilité élargie du producteur : apport en déchetterie professionnelle, dans des points de collecte, privilégier des filières donnant une seconde vie aux déchets, mettre en place un point de collecte dans son commerce.



L'eau est une ressource rare et menacée qu'il convient d'économiser. Elle a également un coût qui incite à limiter les consommations.

Concernant les rejets d'eaux usées, les entreprises se doivent de les maîtriser pour préserver les milieux naturels.

Défi 10 : CONSOMMATION D'EAU

Réduire, maîtriser, réutiliser ses consommations d'eau (installer des équipements de type mousseurs, mitigeurs thermostatiques, limiteurs de pression...)

Défi 11 : STOCKAGE

Sécuriser et maîtriser ses rejets et ses stockages de produits pour limiter la pollution de l'eau, ne pas déverser de produits dangereux dans le réseau d'assainissement ou le milieu naturel...

Défi 12 : DÉPOLLUTION DES REJETS

Mettre en place des équipements de pré-traitement des rejets d'eau ou de prévention des pollutions de l'eau, installer des toilettes sèches, préférer un système d'assainissement non-collectif naturel, entretenir régulièrement des équipements de prétraitement des eaux usées avant rejet.



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'actions qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique.

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent (pétrole, gaz, charbon, uranium...).

La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Défi 13 : ÉQUIPEMENTS

Optimiser l'utilisation et le fonctionnement des équipements électriques, électroniques et thermiques, s'équiper de matériel peu énergivore, organiser son point de vente en prenant en compte les équipements chauds et les équipements froids, faire entretenir ses équipements frigorifiques...



Défi 14 : ISOLATION THERMIQUE

Installer des fenêtres doubles vitrages, réaliser des travaux de rénovation pour isoler les murs, la toiture et le sol de vos bâtiments. Pour les entreprises du bâtiment : suivre une formation reconnue en termes de performance énergétique.

Défi 15 : ÉCLAIRAGE/VITRINES

Optimiser l'éclairage de son commerce, privilégier l'extinction manuelle ou automatique des vitrines et/ou enseignes lumineuses.

Défi 16 : ÉNERGIES RENOUVELABLES

Privilégier les contrats d'électricité ou de gaz proposant une offre d'énergie renouvelable ou installer un système de production d'énergie renouvelable au sein de son entreprise (bois, énergie solaire, thermique et photovoltaïque, petite éolienne), ou proposer une prestation d'énergie renouvelable (réservé au bâtiment).



Produits et services développement durable

Toute activité a des impacts sur l'environnement et il en est de même pour les produits que vous utilisez ou commercialisez.

Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement (mieux conçus et moins dangereux lors de leur utilisation et/ou en fin de vie).

L'objectif est de répondre à une demande croissante de la part des clients, de produits plus respectueux de l'environnement.

Défi 17 : VENTE D'ÉCO-PRODUITS/PRODUITS LOCAUX

Favoriser la commercialisation de produits estampillés (marque NF environnement, Écolabel européen, Agriculture biologique...), et/ou des produits de saison, et/ou des produits issus du commerce équitable et/ou faire appel à des producteurs et/ou fournisseurs de produits locaux et respectueux de l'environnement.

Défi 18 : EMPLOI D'ÉCO-PRODUITS/ÉCO-MATÉRIAUX

Utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante éco-labellisés et/ou préférer des fournisseurs ou prestataires ayant intégré une démarche environnementale et/ou mettre en œuvre des travaux d'isolation utilisant des éco-matériaux.

Défi 19 : CERTIFICATION ENTREPRISE

Obtenir une certification environnementale : RGE, ISO 14001, Envol... afin de valoriser votre image et de vous démarquer de vos concurrents.

Défi 20 : SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser sa clientèle et son personnel à la protection de l'environnement, communiquer sur la démarche et les enjeux environnementaux du site, afin d'impliquer le plus grand nombre de personnes.



Transport, Mobilité, Déplacements

Aujourd'hui en France, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie. Ils sont aussi responsables d'une part importante de la pollution de l'air. La consommation de carburant engendre 35% des émissions de dioxyde de carbone (CO²), principal gaz à effet de serre.

Défi 21 : ÉCO-CONDUITE

Se former (ou former ses salariés) à la conduite souple, entretenir son véhicule, investir dans une voiture qui consomme peu et émet peu de gaz à effet de serre...

Défi 22 : LOGISTIQUE

Mettre en place un service de livraison des clients (produits, services) en utilisant des modes de déplacement alternatifs ou doux et/ou prévoir un site regroupant plusieurs artisans-commerçants pour les livraisons et approvisionnements, et/ou optimiser les tournées de livraison ou les déplacements sur chantiers...

Défi 23 : PLAN DÉPLACEMENT D'ENTREPRISES

Encourager son personnel à avoir recours au covoiturage ou à l'autopartage pour effectuer les déplacements domicile-travail..., leur recommander de privilégier les transports collectifs, et/ou mettre en place des plans de déplacement pour les salariés donnant accès à des réductions d'impôts pour l'entreprise.





La prise en compte de la biodiversité est devenue un enjeu majeur de notre société. Aujourd'hui, il est possible de mettre en place des pratiques « éco-citoyennes » qui concilient préservation de la biodiversité, des paysages et des activités économiques.

Toute activité a des impacts sur l'environnement, il en est de même pour les produits que vous utilisez sur les espaces verts et qui s'imprègnent dans le sol. Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement.

Défi 24 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Éviter le recours aux produits chimiques, et/ou privilégier les prédateurs naturels des nuisibles et/ou choisir des techniques de désherbage qui n'altèrent pas le sol et/ou utiliser les espèces locales, et/ou mettre en place des équipements pour l'hébergement de la flore et la faune locale et/ou développer les espaces verts en entreprise...



Défi 25 : INVESTISSEMENT DANS LA VIE LOCALE

Devenir membre d'associations d'artisans et commerçants ou de clubs d'entreprises, et/ou s'investir dans l'éducation et la culture (mécénat), le sponsoring... et profiter du crédit d'impôt sur le mécénat et/ou soutenir les associations locales.

Défi 26 : PÉRENNISATION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

Mettre en place un plan de formation, embaucher des personnes en insertion ou handicapées, embaucher des apprentis et transmettre le savoir-faire, accueillir des stagiaires, animer des chantiers écoles, ouvrir son entreprise aux personnes désireuses d'apprendre, proposer des journées portes ouvertes...

**Défi 27 : ACCESSIBILITÉ**

Mettre en place des moyens pour faciliter l'accessibilité à votre magasin et/ou atelier aux personnes handicapées (portes, installations sanitaires, rampe d'accès, signalétique)...

Défi 28 : SÉCURITÉ

Effectuer le contrôle annuel des installations (électrique, incendie, gaz, matériel...), réaliser ou mettre à jour le document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et/ou faire l'auto diagnostic « Diplus » avec la mise en place d'un plan d'action, former aux premiers secours...

